Les Comités d'entreprises

Commander ses chèques vacances ou chèques cultures, réserver un voyage ou un hébergement proposé par le CSE est devenu une habitude pour tou-te-s les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne.

Mais combien savent d'où viennent les Activités Sociales et Culturelles ? Comment sont-elles gérées ? Qui les financent ?

Tout au long de l'été la CGT vous propose de découvrir ou de redécouvrir les Activités Sociales et Culturelles dans sa communication « Un été culturel avec la CGT Pôle Emploi Bretagne »

Cette semaine: les comités d'entreprises

Si elle apparaît dès le XIXe siècle, la revendication du droit de participer à la gestion des entreprises connaîtra résistances, défiances et oppositions. Il faudra attendre 1946 pour que le Comité d'entreprise créé en 1945 soit doté d'importants pouvoirs permettant d'apporter des réponses aux aspirations démocratiques des travailleur-euse-s.

C'est la naissance de l'industrie qui conduit à une modification en profondeur du contenu, de la nature même du travail dans un système productif à grande échelle. C'est en même temps le rapport à l'employeur qui se modifie, le capitalisme prend une dimension bien supérieure et l'ouvrier-ère perd toutes capacités à évaluer la santé et la gestion de l'entreprise qui l'emploie.

La Charte du travail de 1941 met en place les « comités sociaux d'entreprise », mieux connus sous le nom de « comités patates », au regard de leur rôle essentiellement alimentaire. Ces instances n'ont aucune légitimité permettant une quelconque intervention dans les choix de gestion des entreprises.

C'est dans ce contexte que l'ordonnance du 22 février 1945 crée les comités d'entreprise. Mais ce texte est minimaliste et n'accorde à ces instances que très peu de droits aux salarié-e-s.

LA LIBERTÉ DU VAR

LA FRANCE A VOTE

Les premiers résultats marquent une nette victoire des Socialistes et des Communistes

D'APRES LE REFERENDUM, LE PAYS VEUT UNE CONSTITUANTE dont les pouvoirs seront limités

A une heure du matin, l'élection de MM. ARNAL, CHARLOT (socialistes), BARTOLINI, ZUNINO (com. et U. R.), LABROSSE (M. R. P.) est probable

A TRAVERS LA FRANCE

En octobre 1945, les partis de gauche gagnent les élections à l'Assemblée constituante et Ambroise CROIZAT, secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie, devient Ministre du Travail.
Le 22 décembre 1945, Albert Gazier, secrétaire de la CGT et rapporteur du projet, dépose une proposition de loi ambitieuse reprenant les modifications adoptées en vain par l'Assemblée consultative provisoire.

Un nouveau projet est déposé le 15 février 1946 avec les dispositions qui n'avaient pas été retenues par le gouvernement précédent : le nombre de salarié-e-s à partir duquel une entreprise aura un comité d'entreprise est ramené à 50 au lieu de 100 dans le précédent texte.

C'est également l'obligation de consulter et non de simplement informer le Comité d'Entreprise en matière de gestion et de marche de l'entreprise qui est consacrée. Les documents remis aux actionnaires, notamment les résultats financiers, doivent l'être aussi aux élu-e-s. L'assistance d'un expert-comptable est possible.

Cette conquête syndicale qui fut traduite dans la loi du 16 mai 1946 a connu depuis plusieurs évolutions.
Les occupations d'usine pendant les luttes de mai et juin 1968 ont donné une autre dimension aux CE. Ces derniers ont été des aides précieuses à la construction du combat dans la durée. Ils vont permettre, par leur contribution, à unir les salarié-e-s. Ils prennent une place prépondérante pour la solidarité, mais aussi pour la jonction qui s'est établie entre le monde du travail et celui de la culture.

Avec les ordonnances Macron de 2017, le CSE (Comité Social et Economique) a remplacé les trois instances qui existaient auparavant (Comité d'Entreprise, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, Délégué-e-s du Personnel).
Plus qu'une évolution, il s'agit d'une véritable casse des instances représentatives du personnel notamment au travers de la diminution drastique du nombre d'élu-e-s et de leurs moyens (heures, réunions, etc).
Le rôle historique du comité d'entreprise a été de favoriser l'épanouissement des salarié-e-s par l'accès de tou-te-s aux vacances, à la culture, aux loisirs.

Malgré les obstacles et les transformations de la société, les comités d'entreprise restent une grande conquête sociale originale, unique au Monde qui représente une force de résistance à la société de plus en plus individualiste que nous connaissons.

Pôle emploi Bretagne la cgt

C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER !
JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI AGIT ET QUI PROPOSE !
JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE !